

Réunion de Conseil communautaire du 10/09/2010 à 19H45

Salle Polyvalente de la Maison des Enfants à Ocquerre

Compte-rendu

Étaient présents :

CHARLES-AUGUSTE BENOIST, EMMANUEL BOUBEKEUR, JOSIANE CALDERONI, NADINE CARON, VINCENT CARRE, FRANCIS CHESNÉ, PATRICK CHEVRIER, NELLY CLARTE, FRANÇOIS COSSUT, JEAN-LUC DECHAMP, OLIVIER DENEUFBOURG, GILLES DUROUCHOUX, ALINE DUWER, MARINA DUWER, PIERRE EELBODE, MICHEL FOUCHAULT, CATHERINE GARNIER, BRUNO GAUTIER, MICHÈLE GLOAGUEN, MARIE-CHRISTINE GOOSSENS, CHRISTINE JAVERI, JEAN-PIERRE LABOURDETTE, BERNARD LAQUAY, LAURENCE LEROUX, DENIS MAHOUDEAU, GUY MICHAUX, FRANCOIS MIGEOT, DANIEL NICOLAS, YVES PARIGI, HERVE PERCHET, JEAN-PHILIPPE PRUDHOMME, BRUNO PRZYBYL, GERARD REMACHA, JACQUES ROUSSEAU, ANGELIQUE SAVIN, ANNAMARIA SCANCAR, ROMAIN SEVILLANO, CHRISTIAN TRONCHE, JEAN-MICHEL VAVASSEUR-DESPERRIERS et DENIS WALLE.

Absents et ayant donné pouvoir :

PHILIPPE COVOLATO à JOSIANE CALDERONI, DOMINIQUE DUCHESNE à DANIEL NICOLAS, ACHILLE HOURDE à JEAN-MICHEL VAVASSEUR-DESPERRIERS, FRANCOISE KRAMCZYK à GUY MICHAUX, ISABELLE LE NEEL-FAUCHER à MICHÈLE GLOAGUEN, PATRICK LEBRUN à YVES PARIGI, SANDRINE PRAGNON à VINCENT CARRE et JEAN-CLAUDE RANZONI à CATHERINE GARNIER.

Absents :

CHRISTOPHE DELANGE, FRANCIS ELU, PASCALE ETRONNIER, JEROME GARNIER, CLAUDE GAUDIN, ISABELLE KRAUSCH, JEAN-CLAUDE LEGRAND, CELINE LIMOSIN, CAROLE MAGRANER, ROLAND MAUCHE, DAMIEN MAURICE, ROBERT PICAUD, JOSEPH RATANE et LAURENCE WAGNER.

Assistaient à la réunion :

A. BOURGEOIS, P. COURTIER, C. COFFINET, A. LAFFORGUE et G. WAYMEL, collaborateurs du Pays de l'Ourcq.

Il est procédé à l'appel. 38 délégués étant à ce moment présents, le quorum est atteint.

M. FOUCHAULT propose d'élire Mme JAVERI comme secrétaire de séance.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. FOUCHAULT invite ensuite P. COURTIER à donner lecture du compte-rendu de la dernière réunion de Conseil.

M. FOUCHAULT fait part du courrier de M. TRONCHE relatif à l'historique des études menées sur la station d'épuration de Jaignes-Tancrou.

M. FOUCHAULT invite alors les délégués à formuler des remarques sur le compte-rendu. Aucune remarque n'étant formulée, M. FOUCHAULT propose au Conseil d'adopter le compte-rendu de la réunion du 29 juin dernier.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. FOUCHAULT rend alors compte des contrats qu'il a signés depuis la dernière réunion de Conseil dans le cadre de la délégation de signature que le Conseil lui a accordée :

| COCONTRACTANT | OBJET | MONTANT HT | DATE DE SIGNATURE | OBSERVATIONS |
|------------------------------------|---|---|-------------------|---|
| UNION DES MAIRES DE SEINE-ET-MARNE | COMMANDE INSERTION ENCART PUBLICITAIRE ¼ DE PAGE | 1 850,00 € | 05/07/10 | |
| AZAPRIM | BON DE COMMANDE SUR MARCHÉ IMPRESSION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION – LOT 2 : SUPPORTS SPECIFIQUES RELATIFS A LA COMMUNICATION EN MATIERE DE DECHETS | 2 086,00 € | 05/07/10 | GUIDE DU TRI 7000 EXEMPLAIRES |
| ADESIUM | COMMANDE RENOUVELLEMENT LOCATION PLATEFORME DE DEMATERIALISATION POUR 1 AN | 1 150,00 € | 12/07/10 | |
| OCTALINO | BON DE COMMANDE SUR MARCHÉ PRESTATIONS TECHNIQUES AUXILIAIRES AUX ACTIVITES DE SPECTACLE – LOT 2 : ELEMENTS SCENIQUES | 2 548,75 € | 12/07/10 | LOCATION SCÈNE FORUM DES ASSOCIATIONS |
| IRH INGENIEUR CONSEIL | MARCHÉ MAITRISE D'OEUVRE RELATIVE A DES TRAVAUX D'AMELIORATION ET DE CONSTRUCTION DE STATIONS D'EPURATION SUR LA COMMUNE DE CROUY-SUR-OURCQ | 53 700,00 € | 19/07/10 | 2 offres présentées |
| PINGAT INGENIERIE | MARCHÉ MAITRISE D'OEUVRE POUR L'EXTENSION DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS DU BRUIT DE LIZY | 40 425,00 € | 21/07/10 | 8 offres présentées |
| GUYOT TP | COMMANDE SUPPRESSION DES GRILLES AVALOIRS PLACE DE LA MAIRIE LIZY SUR OURCQ | 2 800,00 € | 21/07/10 | 2 demandes de devis |
| SAUR | COMMANDE FOURNITURE ET INSTALLATION DE MATÉRIEL DE REMPLACEMENT DE LA STATION AEP DU PLESSIS-PLACY | 2 610,00 € | 27/07/10 | 1 demande de devis |
| P.I.L.E.S. | COMMANDE PRESTATIONS DE GARDIENNAGE POLE DE SERVICES | 1 500,50 € | 29/07/10 | VANDALISME ESTIVAL |
| BEAUVAIS DIFFUSION | BON DE COMMANDE SUR MARCHÉ FOURNITURE ET LIVRAISON DE SACS BIODEGRADABLES POUR LA COLLECTE DES DECHETS VERTS | 3 525,00 € | 02/08/10 | 15 000 SACS |
| VANCE MEAUX | COMMANDE RÉPARATION DU RENAULT TRAFIC 343DHR77 | 1 190,58 € | 04/08/10 | VÉHICULE MIS A DISPOSITION DE LA FOCEL |
| SCTE FIS | COMMANDE FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET DE SÉCURITÉ | 1 654,27 € | 09/08/10 | 1 demande de devis |
| KANGOUROU IDF | BON DE COMMANDE SUR MARCHÉ TRAVAUX D'AMENAGEMENT PROVISOIRE DE POINTS D'ARRÊTS D'AUTOCAR | 2 831,35 € | 12/08/10 | DHUISY ET CHAMBARDY |
| FRANCE CARS | COMMANDE PROLONGATION DE LOCATION D'UN VEHICULE | 1 270,73 € | 12/08/10 | EN ATTENTE DE LA REPARATION DU VEHICULE MIS A DISPOSITION DE LA FOCEL COUT TOTAL LOCATION DU 2 AOÛT AU 6 SEPTEMBRE = 2 177,95 € H.T. |
| COFACE SERVICES | COMMANDE RENOUVELLEMENT VEILLE BODACC | 1 200,00 € | 18/08/10 | |
| UGAP | COMMANDE ACHAT D'UN VEHICULE KANGOO | 10 330,21 € et 268,00 € non assujettis à la TVA | 25/08/10 | |
| UGAP | COMMANDE ACHAT D'UN VEHICULE BIPPER | 10 476,95 € et 348,00 € non assujettis à la TVA | 25/08/10 | |
| ICSEO BUREAU D'ETUDES | MARCHÉ ETUDES PREALABLES A L'ASSAINISSEMENT DE CROUY-SUR-OURCQ – LOT 1 : ETUDE GEOTECHNIQUE | 6 980,00 € | 26/08/10 | 2 offres présentées |
| SCHOLLET LEDUC | MARCHÉ ETUDES PREALABLES A L'ASSAINISSEMENT DE CROUY-SUR-OURCQ – LOT 2 : LEVES TOPOGRAPHIQUES | 1 190,00 € | 31/08/10 | 4 offres présentées |

| COCONTRACTANT | OBJET | MONTANT HT | DATE DE SIGNATURE | OBSERVATIONS |
|------------------------------|---|-----------------------------|-------------------|--|
| TALIO VIDANGE ASSAINISSEMENT | MARCHE A BONS DE COMMANDE (2 ANS) CONTROLES DE RECEPTION DES RESEAUX HUMIDES | 35.000,00 € maximum / an | 30/08/10 | 4 offres présentées |
| BEAUVAIS DIFFUSION | BON DE COMMANDE SUR MARCHÉ FOURNITURE ET LIVRAISON DE SACS BIODEGRADABLES POUR LA COLLECTE DES DECHETS VERTS | 3 525,00 € | 01/09/10 | 15 000 SACS Total commandes sur 2010 = 87 600 SACS SUR UN MAXIMUM ANNUEL DE 120 000 SACS (soit un montant annuel de 28 200 € H.T.) |
| AXES MANAGEMENT | COMMANDE INSCRIPTION FORMATION ACCORDS-CADRES | 1 020,00 € | 06/09/10 | |
| EMPLOI PUBLIC.FR | COMMANDE INSERTION ANNONCE DE RECRUTEMENT POSTE DE CHARGÉE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL | 1 390,00 € | 06/09/10 | |

| RENOUVELLEMENT DE PLACEMENTS BUDGETAIRES DEPUIS LE 30 JUIN 2010 | | | | |
|---|---|----------------|-------------------|--------------|
| N° ARRETE | BUDGET / DUREE | MONTANT | DATE DE SIGNATURE | OBSERVATIONS |
| 2010-07/01 | BUDGET GENERAL M14 BTN A 12 MOIS | 762 000,00 € | 07/07/10 | |
| 2010-07/02 | BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT BTN A 12 MOIS | 127 000,00 € | 07/07/10 | |
| 2010-08/03 | BUDGET GENERAL M14 BTN A 12 MOIS | 1 143 000,00 € | 18/08/10 | |
| 2010-08/04 | BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT BTN A 12 MOIS | 127 000,00 € | 18/08/10 | |
| AUTRES | | | | |
| VISIOCOM | RECONDUCTION CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN MINIBUS | GRATUIT | 10/09/10 | |

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à examiner l'ordre du jour.

Affaires générales

- **Avenant n°1 au marché d'impression de supports de communication, lot 2 – supports spécifiques relatifs à la communication grand public en matière de déchets : autorisation donnée au Président de signer cet avenant**

M. FOUCHAULT rappelle au Conseil que par un marché notifié le 18 Février 2010, la collectivité a confié à la société AZAPRIM le lot 2 du marché d'impression de supports relatifs à la communication grand public en matière de déchets et que ce marché est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande sur la base d'un détail quantitatif estimatif élaboré fin 2009.

Il souligne que le présent avenant a pour objet l'introduction d'une prestation au bordereau de prix unitaires : la réalisation d'enveloppes adaptées au nouveau format du document accompagnant la réglette du tri.

Il propose par conséquent au Conseil de l'autoriser à signer cet avenant dont l'incidence financière entraîne une plus-value de plus de 5% du marché, à savoir 494 € HT (sur un montant initial de 5.764 €HT).

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Développement économique

M. FOUCHAULT donne la parole à M. EELBODE.

- **Avenant n°2 à la promesse de vente avec M. Gaignerot pour la cession d'un terrain sur la zone de Grandchamp à Ocquerre : autorisation donnée au Président de signer cet avenant**

M. EELBODE rappelle au Conseil que conformément à des décisions préalables du Conseil communautaire (séances du 8 décembre 2007 et du 3 octobre 2009), le Président a signé avec M. GAIGNEROT (Pompes

funèbres de Lizy-sur-Ourcq) :

- le 19 décembre 2007, une promesse de vente pour la parcelle ZC 47 située sur la Zone d'activités de Grandchamp, dans les conditions suivantes : 25 € /m² HT (TVA en sus), superficie de 2000 m² et autorisation donnée à l'acheteur de déposer les demandes d'urbanisme nécessaires à son projet.

- puis le 16 octobre 2009, un avenant n°1 à cette promesse prolongeant la durée de la promesse jusqu'au 20 octobre 2010.

Il informe alors le Conseil que M. GAIGNEROT n'ayant pas encore obtenu de permis de construire à ce jour, il est proposé de formaliser un avenant n°2 à la promesse pour prolonger la durée de la promesse jusqu'au 28 février 2011.

M. FOUCHAULT invite le Conseil à l'autoriser à signer cet avenant n°2.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

● **Projet de location d'une parcelle sur la zone de Grandchamp à Ocquerre : autorisation donnée au Président de signer les documents nécessaires**

M. EELBODE rappelle au Conseil que dans l'attente de la réalisation de son projet d'acquisition, M. GAIGNEROT a demandé à occuper une partie du terrain, objet de la promesse de vente, sous forme d'une location précaire, pour y stocker des caveaux et des monuments sur une plate-forme.

Il ajoute qu'il est envisagé de contracter un nouveau bail précaire d'une durée de 5 mois sur cette partie du terrain (partie Nord de la ZC 47 pour une contenance de 1200 m²), avec les conditions suivantes : loyer de 2,9 € HT (taxe foncière comprise et TVA à 19,6 % en sus) par m² et par an, hors frais de notaire.

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à l'autoriser à signer les documents utiles à cette location et à autoriser le locataire à édifier une clôture et à créer une plate-forme.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. EELBODE propose alors de faire un point sur le projet d'installation d'une usine de transformation du chanvre sur la zone de Grand Champ. Il indique que la S.A.S. Planète Chanvre a fait appel à un autre maître d'oeuvre, le cabinet Lamarque n'étant pas spécialisé dans le bâtiment industriel, et est dans l'attente des résultats des études de sols.

À la demande de M. EELBODE, G. WAYMEL précise qu'une réunion de Bureau du Syndicat Mixte Marne Ourcq a eu lieu cette semaine et qu'une réunion du Comité syndical est programmée début octobre.

M. LABOURDETTE fait part au Conseil d'échos selon lesquels une usine de traitement du chanvre pourrait s'installer à Coulommiers et demande à M. EELBODE s'il en sait plus.

M. EELBODE confirme que des bruits circulent à ce sujet et ajoute tout l'intérêt de l'implantation sur Grand Champ avec la proximité du CFA du Bâtiment, du projet de démonstrateur et la logique pour le Pays de l'Ourcq de continuer à défendre ce projet. Il indique enfin que l'industriel allemand est venu début septembre sur le territoire du Pays de l'Ourcq et du Pays Fertois afin d'assister à une partie de la récolte.

En réponse à M. LABOURDETTE, M. EELBODE indique que le matériel est très efficace, mais encore en rodage. Il précise qu'il s'agit d'une machine hybride permettant de récolter la fibre et la graine. Il ajoute que cette culture est encore peu connue sur le territoire et que c'est justement cela qui motive le monde agricole.

Aménagement et Travaux

M. FOUCHAULT donne la parole à M. NICOLAS.

● **Modification du système de chauffage du gymnase R. Bricogne : approbation de l'avant-projet**

M. NICOLAS informe le Conseil que la salle principale du gymnase communautaire (1000 m²) est chauffée par 4 aérothermes à eau chaude de 30 kW, alimentés par une chaudière à gaz de 185 kW. Il précise que les deux destratificateurs installés en faitage pour brasser l'air chaud dans la salle sont déconnectés car ils perturbent la pratique de certains sports et que les aérothermes sont installés à l'envers, ce qui occasionne un coût important de maintenance, évalué depuis 2005 à environ 9.000 € TTC.

M. NICOLAS indique alors qu'après la confrontation des différentes solutions techniques existantes présentées par le maître d'œuvre, la Commission a retenu la solution suivante pour le remplacement des aérothermes et destratificateurs, estimée à 34.000 € HT :

- Dépose des 4 aérothermes et des 2 destratificateurs
- Mise en place de panneaux rayonnants (5 lignes de 42 ml)
- Mise en place d'un échangeur thermique sur la ventilation double-flux

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à valider l'avant-projet de la solution n°1 pour la poursuite de l'étude, les travaux étant programmés en août 2011.

M. NICOLAS précise que les travaux dureront deux semaines et demi environ.

En réponse à M. LABOURDETTE, M. NICOLAS indique que l'entreprise qui avait travaillé en premier lieu n'existe sans doute plus et ne peut plus répondre de ces dysfonctionnements. Il convient que le bureau d'étude d'alors aurait pu se rendre compte de ces problèmes.

M. FOUCHAULT propose au Conseil de se prononcer sur l'avant-projet de la solution n°1

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

● **Avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la construction d'une station d'épuration à Congis-sur-Thérouanne : autorisation donnée au Président de signer cet avenant**

M. FOUCHAULT rappelle au Conseil que par un marché notifié le 8 octobre 2008, la collectivité a confié à la société SOGREAH Consultant une mission complète de maîtrise d'œuvre concernant la construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Congis-sur-Thérouanne, fractionnée en une tranche ferme et une tranche conditionnelle avec :

- la tranche ferme relative à la réalisation de la mission jusqu'à la validation de l'avant-projet par le maître d'ouvrage, y compris la rédaction du dossier « loi sur l'eau »,

- la tranche conditionnelle, relative à la réalisation du projet jusqu'à l'assistance aux opérations de réception des travaux, qui devait être affirmée dans les 12 mois suivant la notification du marché et au plus tard le 7 octobre 2010.

M. FOUCHAULT indique alors qu'en raison des incertitudes liées aux modalités d'acquisition du terrain d'assiette envisagé pour ce projet, l'avant-projet n'a pu être présenté par le maître d'œuvre dans le calendrier initialement prévu, les missions de levés topographiques et d'études géotechniques nécessaires à la réalisation de l'étude d'avant-projet, ne pouvant être lancées sans avoir la connaissance précise du terrain d'assiette.

Il propose par conséquent aujourd'hui, de prolonger la mission relative à la présentation de l'avant-projet et de reporter la date limite d'affermissement de la tranche conditionnelle.

M. FOUCHAULT indique qu'il a rencontré le propriétaire de la parcelle envisagée pour ce projet et que ce dernier s'est étonné du manque de communication avec la Commune de Congis-sur-Thérouanne.

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à l'autoriser à signer l'avenant concernant le report de la date limite d'affermissement de la tranche conditionnelle.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

● **Construction d'un équipement d'athlétisme à Ocquerre : autorisation donnée au Président de signer le marché avec les entreprises attributaires**

M. NICOLAS rappelle au Conseil que par un marché signé le 29 juillet 2005, la Communauté de communes a confié au groupement solidaire BANCILHON et OSMOSE une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un équipement d'athlétisme d'intérêt régional sur la commune d'Ocquerre.

Il rappelle en outre qu'au cours d'une précédente séance, le 9 juillet 2007, le Conseil communautaire a approuvé le projet présenté, constitué d'un terrain central en gazon naturel, d'une piste d'athlétisme de 400 mètres en revêtement synthétique et d'un bâtiment tribunes-vestiaires et s'est engagé à commencer les travaux après avoir obtenu les promesses de subventions.

M. NICOLAS informe alors que compte tenu de l'obtention des dernières promesses de subventions intervenues fin 2009 et début 2010, il a demandé au maître d'œuvre, par ordre de service du 1er mars 2010, d'exécuter sa mission d'assistance aux contrats de travaux.

Le projet de marché a donc pour objet les travaux de construction d'un équipement d'athlétisme à Ocquerre comprenant un stade d'athlétisme et ses infrastructures ainsi qu'un bâtiment tribunes / vestiaires et locaux associés.

Le marché est divisé en 18 lots :

Les lots 1 à 6 concernent la partie infrastructure :

- Lot 1- Terrassements et VRD
- Lot 2- Stade d'athlétisme et terrain central
- Lot 3 – Eclairage sportif et public
- Lot 4 - Clôtures
- Lot 5 - Aménagement paysager
- Lot 6 - Mobilier sportif

Les lots 7 à 18 concernent la partie bâtiment :

- Lot 7- Gros-Oeuvre
- Lot 8 - Couverture/Charpente métallique
- Lot 9 - Chauffage/Ventilation
- Lot 10 - Plomberie-Sanitaires
- Lot 11 - Courants forts-Courants faibles
- Lot 12 - Menuiseries extérieures
- Lot 13 - Doublages-Cloisons-Faux-Plafonds
- Lot 14 - Peinture-Sols souples
- Lot 15 - Carrelage-Faïences
- Lot 16 - Metallerie-Serrurerie
- Lot 17 - Menuiseries intérieures
- Lot 18 - Mobilier divers bâtiment.

Le montant total des travaux a été estimé à 4.027.413,70€ H.T. aux conditions économiques juin 2010.

M. NICOLAS rend compte alors de la procédure qu'il a lancée. Le projet de marché a fait l'objet d'une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics. Après parution d'un avis d'appel public à la concurrence et réception des plis, le représentant du pouvoir adjudicateur a retenu 52 candidatures.

Ces offres ont été analysées en détail et notées par le maître d'œuvre selon des critères d'attribution suivants :

- Valeur technique (coef. 50)

- Prix des prestations (coef. 40)
- Performance environnementale (coef. 10).

Puis le Comité technique a donné un avis sur le choix de l'attributaire pour chacun des lots du marché après notation et classement de toutes les offres.

M. FOUCHAULT précise que le lot 18 relatif au mobilier de bureau et d'infirmier pour le bâtiment ne peut faire l'objet d'une proposition d'attribution, car la seule offre présentée ne répond que partiellement au besoin et n'est donc pas conforme aux exigences du C.C.T.P.. Ce lot fera par conséquent l'objet d'une procédure ultérieure.

Le Comité technique a donc proposé d'attribuer le marché de la façon suivante :

| N° de lot | Intitulé du lot | Entreprise | Montant € HT |
|-----------|---------------------------------------|--|--------------|
| 1 | Terrassement VRD | SCREG offre variante | 746 740,20 |
| 2 | Stade d'athlétisme et terrain central | Groupement SCREG + ISS ESPACES VERTS + EUROSYNTEC offre variante | 922 861,07 |
| 3 | Eclairage sportif et public | ETS LINGARD | 106 528,00 |
| 4 | Clotures | COMPAGNIE NORMANDE DE CLOTURES | 42 509,00 |
| 5 | Aménagement paysager | ISS ESPACES VERTS | 51 951,08 |
| 6 | Mobilier sportif | DIMASPORT | 53 618,33 |
| 7 | Gros œuvre | COPROM | 545 087,30 |
| 8 | Couverture / charpente métallique | ATELIERS BOIS ET COMPAGNIE | 332 486,10 |
| 9 | Chauffage / ventilation | ILE DE FRANCE CHAUFFAGE | 148 894,49 |
| 10 | Plomberie / sanitaires | ILE DE FRANCE CHAUFFAGE | 64 101,97 |
| 11 | Courants forts / courants faibles | RMH | 61 858,11 |
| 12 | Menuiseries extérieures | AISNE SUD ALU | 64 783,00 |
| 13 | Doublage / cloisons et faux plafond | I.T.G. | 43 848,20 |
| 14 | Peinture / sols souples | PEINTURE ET DECORATION DANIEL TOURET | 30 715,00 |
| 15 | Carrelage Faïence | TECHNOPOSE ET BEDEL | 49 798,79 |
| 16 | Métallerie serrurerie | TMB | 37 034,73 |
| 17 | Menuiseries intérieures | API2M | 80 403,00 |

3 383 218,37

Concernant le lot 16, la société T.M.B n'a pas fourni dans le délai imparti les attestations fiscales et sociales demandées à tous les candidats susceptibles d'être désignés attributaires. Il est donc devenu impossible de lui attribuer le marché.

Conformément aux dispositions du code des marchés publics, le marché doit être attribué au candidat dont l'offre a été classée comme la deuxième mieux-disante à condition qu'il dispose desdites attestations. La société A3 FERMETURES dont l'offre de base a été classée immédiatement après celle de T.M.B. (avec

83,64 points / 100) dispose des attestations requises, le marché relatif au lot 16 Métallerie / Serrurerie peut donc lui être attribué pour un montant de 60.845,00 €H.T.

Le montant du marché pour les 17 lots attribués est par conséquent porté à la somme de 3.407.028,64 €H.T.

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à l'autoriser à signer les marchés concernés avec les attributaires ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour chacun des lots, conformément à ce qui vient d'être exposé.

**Vote favorable du Conseil à la majorité des votes exprimés,
M. LABOURDETTE s'étant abstenu,
M. TRONCHE ayant voté contre.**

● **Extension de voirie et réseaux divers – Bruit de Lizy : approbation de l'avant-projet**

M. NICOLAS rappelle au Conseil que par un marché notifié le 22 juillet 2010, la Communauté de communes a confié au bureau PINGAT INGENIERIE SAS une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une extension de voirie et réseaux divers – Bruit de Lizy.

Il rappelle les principaux objectifs de ce programme de travaux :

- Desservir par une voie aménagée un quartier dans la continuité du Pôle de services au Bruit de Lizy (l'aménagement incluant les trottoirs, l'éclairage et la réalisation d'une piste cyclable notamment)
- Viabiliser le terrain d'assiette de l'extension du siège communautaire (équipement technique)
- Faciliter et sécuriser la circulation sur la route de Vieux Moulin.

M. NICOLAS précise alors les principales caractéristiques du programme :

- Élargissement de la route de Vieux Moulin à une largeur de 6 mètres et renforcement de la voirie pour supporter le passage d'autocars
- Aménagement d'un carrefour entre la route de Vieux Moulin et la voie nouvelle
- Création d'une voie nouvelle, d'une largeur de 7 mètres, pour desservir le quartier dans la continuité du Pôle de services
- Viabilisation des terrains : réseaux d'eau potable, d'assainissement, d'eaux pluviales, d'éclairage public ...

M. NICOLAS présente alors rapidement les trois solutions techniques proposées par le maître d'œuvre et propose au Conseil de retenir la solution n°2 estimée en phase AVP à 825.624 € HT. Il remarque que cette solution est avantageuse car la route sera ainsi plus courte, et encadrée de part et d'autre par deux voies cyclables. Il ajoute qu'il n'est pas prévu, pour le moment, d'installer des ralentisseurs sur cette extension.

En réponse à M. ROUSSEAU, M. NICOLAS indique que le terrain à l'angle de la Route de Vieux Moulin et de la future extension, à gauche, sera viabilisé en vue de l'extension du siège communautaire.

En réponse à M. LABOURDETTE, M. FOUCHAULT indique que le projet d'extension du siège tel que présenté par le maître d'œuvre n'a pas été validé car le chiffrage proposé était trop élevé.

M. LABOURDETTE rappelle que cette zone est inondable et demande si la question a été prise en compte dans le cadre de ces travaux à venir.

M. FOUCHAULT rappelle que le bassin d'orage créé à la construction du Pôle de Services est dimensionné à l'échelle de toute la zone.

MM EELBODE et FOUCHAULT ajoutent que l'étude d'incidence effectuée à l'époque par les services de l'État couvrirait l'éventualité de constructions futures, et demeure valable.

**Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés,
M. LABOURDETTE s'étant abstenu.**

● **Projet de modification des statuts du S.MI.T.O.M. – article 18 " Participation financière des structures adhérentes " : examen et approbation**

M. NICOLAS informe le Conseil qu'au cours de sa séance du 14 avril 2010, le Comité Syndical du S.MI.T.O.M. a approuvé la modification des statuts du S.MI.T.O.M. en révisant la rédaction de l'article 18 "Participation financière des structures adhérentes". Il précise qu'il appartient ensuite aux collectivités adhérentes de se prononcer (dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du S.MI.T.O.M.).

Il donne alors lecture de la nouvelle rédaction proposée de l'article 18 :

« Le Syndicat définit « le coût syndical » comme étant le montant total de la participation demandée à l'ensemble des entités adhérentes pour le traitement de la totalité de leurs déchets.

La participation financière se décompose en deux parties :

- Le coût du siège et le remboursement de la dette sont répartis entre les communes et/ou les établissements de coopération intercommunale ainsi que les syndicats membres du S.MI.T.O.M. au prorata du nombre d'habitants (dernier recensement officiel).

- Les dépenses liées au traitement des déchets du syndicat (toutes filières confondues) sont réparties entre les communes et/ou les établissements de coopération intercommunale membres ainsi que les syndicats membres du S.MI.T.O.M. au prorata de la tonne incinérée au centre intégré de traitement.

A défaut de pouvoir identifier le tonnage produit par une entité, le tonnage à prendre en compte pour déterminer la participation de ladite entité sera fixé au prorata de la population desservie, telle qu'elle résulte du dernier recensement. »

M. NICOLAS observe que cette nouvelle tarification n'encourage pas les collectivités à améliorer leurs performances en matière de tri et fait état de l'avis défavorable donné par le Groupe de travail Déchets.

M. FOUCHAULT ajoute que cette proposition manque de pertinence, au regard des efforts faits par les collectivités et notamment le Pays de l'Ourcq, pour favoriser le tri et encourager la réduction des déchets.

M. PERCHET rappelle que c'est une commission d'analyse financière extérieure au S.MI.T.O.M. qui a demandé que soient financés ainsi les coûts fixes. Il ajoute que l'usine de traitement des déchets de Monthyon est surdimensionnée, d'où les problèmes récurrents des coûts.

M. FOUCHAULT indique que cette modification, délibérée par le S.MI.T.O.M. au mois d'avril, sera sans doute validée, compte tenu du calendrier proposé aux collectivités pour se prononcer (pendant l'été). Il ajoute que, même si la pénalité de la Communauté de communes est faible, cette mesure ne récompense pas les efforts de réduction des déchets et encourage au contraire une attitude peu responsable de la part des collectivités.

M. DEUNEUBOURG remarque que d'autres communes pourraient rejoindre le S.MI.T.O.M. afin de remédier au problème du surdimensionnement.

M. LABOURDETTE souligne qu'il s'agit de refuser la logique financière du S.MI.T.O.M. qui va à l'encontre de la politique menée sur le territoire, notamment le financement des collectes ou l'installation de composteurs. Il rappelle que cette usine était un investissement hasardeux du S.MI.T.O.M..

M. PERCHET précise que la réduction de la quantité de déchets est une conséquence de la crise économique et qu'elle n'est pas due qu'au civisme des habitants.

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à se prononcer sur ce projet de modification des statuts.

Vote défavorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. NICOLAS informe le Conseil qu'une étude géotechnique a été lancée dans le cadre de la construction de la station d'épuration de Jaignes-Tancrou.

Finances

- **Création d'un poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives de 2ème classe pour des fonctions de M.N.S. à la piscine à temps complet**

M. PRUDHOMME fait part au Conseil de l'opportunité de créer un poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives de 2ème classe pour des fonctions de M.N.S., en vue du remplacement de l'un des agents occupant les fonctions de M.N.S. à la piscine, titulaire d'un grade plus élevé et partant en retraite.

M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer sur cette création de poste.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

- **Décision Budgétaire Modificative N°1 au budget annexe Eau et Assainissement M49**

M. PRUDHOMME présente le projet de Décision Modificative n°1 au Budget 2010 du Budget annexe Eau et Assainissement (M49) qui établit comme suit les équilibres des deux sections :

- Dépenses/Recettes d'exploitation : 4.225.153,11 € (sans changement)
- Dépenses/Recettes d'investissement : 13.501.809,73 € (soit en hausse de 477.190 € par rapport au budget 2010)

M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer sur ce projet.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés,
M. LABOURDETTE s'étant abstenu***

- **Décision Budgétaire Modificative N°1 au budget annexe Hôtel d'Entreprises M14**

M. PRUDHOMME présente le projet de Décision Modificative n°1 au Budget 2010 du Budget annexe Hôtel d'Entreprises (M14) qui établit comme suit les équilibres des deux sections :

- Dépenses/Recettes de fonctionnement : 200.028,15 € (sans changement par rapport au budget 2010)
- Dépenses/Recettes d'investissement : 178.539,61 € (sans changement par rapport au budget 2010)

M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer sur ce projet.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

- **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : exonération de la SCI AFOBAT 77 (pour le C.F.A. du B.T.P.) pour l'année 2011**

M. PRUDHOMME rappelle au Conseil qu'au cours d'une précédente séance, le 9 avril 2010, le Conseil a décidé d'exonérer la SCI AFOBAT 77 pour le Centre de Formation pour Apprentis du B.T.P. d'Ocquerre de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, pour l'exercice 2011, ce type de délibération devant être adopté avant le 30 septembre de l'année n pour prendre effet en n+1. Il ajoute que compte tenu d'une erreur matérielle dans la rédaction de l'extrait conforme, le Conseil doit délibérer à nouveau sur ce point (afin d'annuler et de remplacer la délibération 2010-04/16 relative à ce point).

M. FOUCHAULT propose au Conseil de faire bénéficier la SCI AFOBAT 77 pour le Centre de Formation pour Apprentis du B.T.P. d'Ocquerre du régime d'exonération de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères dont bénéficient les établissements d'enseignement locaux tels que les collèges et lycées et ce, pour l'année 2011.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

- **Avenant n°1 à la convention relative aux missions obligatoires assurées par le Centre de Gestion de Seine-et-Marne en soutien du partenariat CNRACL : autorisation donnée au Président de signer cet avenant**

Monsieur le Président rappelle au Conseil que par convention le Pays de l'Ourcq et le Centre de Gestion de Seine-et-Marne (CDG 77) ont formalisé un partenariat, à compter du 1er juillet 2007 et pour une durée de trois ans, qui précise :

- la nature des services assurés par le CDG 77, pour le compte de la CNRACL, en matière de contrôle et d'assistance, relatifs à l'application de la réglementation en matière de retraite,
- la relation entre les collectivités territoriales et leurs établissements publics et le CDG 77.

Il remarque que cette convention arrivant à échéance, il est proposé au Conseil de la proroger par un avenant afin de continuer à bénéficier des services gratuits de l'antenne CNRACL du CDG 77 dans l'attente d'une nouvelle convention de partenariat entre le CDG 77 et la CNRACL.

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à l'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention relative aux missions obligatoires assurées par le Centre de Gestion de Seine-et-Marne en soutien du partenariat CNRACL, cet avenant prenant effet à compter du 1er juillet 2010.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Questions diverses

- **Calendrier institutionnel**

M. FOUCHAULT indique que la prochaine réunion de Conseil communautaire aura lieu le 22 octobre.

- **Scènes rurales**

M. FOUCHAULT informe le Conseil que l'ouverture des « Scènes rurales » aura lieu à Crouy sur Ourcq le 18 septembre, à 19h30.

Il annonce que les Journées Européennes du Patrimoine auront lieu les 18 et 19 septembre et souligne qu'un programme des animations proposées par les communes du territoire a été réalisé par la Communauté de communes et sera distribué aux habitants dans la semaine.

- **Contrat Départemental de Développement Durable**

M. FOUCHAULT indique que le travail mené par les services sur le Contrat Départemental de Développement Durable s'est poursuivi tout l'été en collaboration avec les services du Conseil Général, en prévision de la réunion du Comité de pilotage programmée le 17 septembre à Melun.

Il ajoute qu'au cours de la prochaine séance, le Conseil sera invité à valider le projet de territoire et à l'autoriser à signer le C3D. La signature pourrait intervenir courant décembre 2010.

- **Vie associative**

M. FOUCHAULT rappelle que le Forum des Associations a eu lieu le 5 septembre à Lizy-sur-Ourcq. Il ajoute que le cycle de formations proposées aux associations en 2010 s'achèvera sur deux rencontres : lundi 13 septembre, sur la thématique « Indemnités et rémunérations » et samedi 18 septembre sur la thématique de la Responsabilité civile.

● **Subvention au titre de la DDR**

M. FOUCHAULT informe le Conseil que la Préfecture a notifié une subvention de 48.000 € au titre de la D.D.R. 2010, pour l'aménagement du bouclage de la Z.A.C. Grand Champ.

En réponse à M. LABOURDETTE, M. FOUCHAULT indique que cette somme représente 15% de ce que la Communauté de communes a demandé, sur une enveloppe globale de 1 million d'euros.

● **Subvention du Conseil Général**

M. FOUCHAULT indique que le Conseil Général a attribué aux communes une subvention au titre du programme Eau potable à hauteur de 39.840 €.

● **Subvention F.E.A.D.E.R.**

M. FOUCHAULT fait part d'un courrier de M. CAPARROY informant que la subvention F.E.A.D.E.R. sera inférieure au prévisionnel.

● **Concert de guitare manouche à Cocherel**

M. EELBODE annonce qu'un concert de guitare manouche est prévu le samedi 11 septembre à Cocherel.

L'ordre du jour étant épuisé, M. FOUCHAULT lève la séance à 21h30

Le Secrétaire de séance,

CHRISTINE JAVERI

